



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2013**

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 15 et 22 avril 2013
2. Entrevue avec Mme Andrée Colas, Directeur de la Sécurité intérieure, sur le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne (document COM(2013) 179)
3. Participation luxembourgeoise à des missions d'observation de l'OSCE des élections présidentielles et parlementaires en 2013
4. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 4 au 10 mai 2013
5. Présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:  
COM(2013) 173 : Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol) et abrogeant les décisions 2009/371/JAI et 2005/681/JAI.  
- Rapporteur: M. Ben Fayot
6. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hautpert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer

Mme Andrée Colas, Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Lydia Mutsch

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 15 et 22 avril 2013**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**2. Entrevue avec Mme Andrée Colas, Directeur de la Sécurité intérieure, sur le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne (document COM(2013) 179)**

Le Luxembourg a choisi de déléguer le responsable de la Sécurité intérieure au COSI sans pourtant écarter les autres Ministères concernés, la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne ayant un caractère horizontal. En fonction des dossiers, des consultations se font entre les fonctionnaires des différents Ministères. Les compétences du COSI se situent au niveau de la coordination opérationnelle, tandis que le travail législatif se situe au niveau des ambassadeurs du COREPER.

La stratégie de sécurité intérieure touche cinq domaines :

- la criminalité organisée,
- le terrorisme,
- la cybercriminalité/cybersécurité,
- la gestion des frontières,
- la gestion des crises.

Au total, 41 mesures ont été décidées. Mme Colas présente brièvement les mesures auxquelles participe le Luxembourg.

La criminalité organisée

Un dossier important est l'échange de données des passagers aériens (PNR). Sur le plan communautaire, les réserves du Luxembourg quant à la proposition de directive afférente sont motivées par le souci de respecter la protection des données et de ne pas entraver la libre circulation des personnes. Par ailleurs, le Luxembourg aurait préféré l'implication d'Europol. La proposition de directive a été rejetée par la commission LIBE du Parlement européen. Quant au niveau bilatéral avec des pays tiers, le Luxembourg a signé le 7 mai 2013 un accord PNR avec le Canada.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment, le Groupe d'action financière (GAFI) évalue les efforts des Etats membres. Le rapport sur le Luxembourg a révélé des lacunes quant au registre des comptes bancaires. Un document recueillant les « best practices » a été élaboré par un fonctionnaire luxembourgeois. La Commission européenne a émis une série de propositions législatives dans le domaine de la lutte contre le blanchiment.

Le caractère international des réseaux de la criminalité organisée nécessite une collaboration entre le COSI, les autorités de la Police et de la Douane, les autorités judiciaires, Europol et Eurojust. Le Luxembourg est représenté dans tous ces organismes. Dans le cadre du contrôle des frontières extérieures par

l'agence Frontex, le Luxembourg met à disposition des avions de reconnaissance en coopération avec une société commerciale. Le contrat afférent sera prolongé.

Le Luxembourg s'engage beaucoup dans la lutte contre la traite des êtres humains. Dans ce cadre, des consultations se font entre les autorités judiciaires, le Ministère de la Famille, le Ministère de l'Egalité des chances et d'autres instances concernées, notamment avec le but d'apporter de l'aide aux victimes.

Le projet de réforme d'Eurojust comprend la création d'un Parquet européen. Le Luxembourg est particulièrement intéressé à la question du siège.

### Le terrorisme

Dans le cadre de la prévention du terrorisme, le Luxembourg est moins concerné par la radicalisation des individus que la Belgique ou la France. Dans le cadre du réseau européen contre la radicalisation (RSR), le Luxembourg envisage une éventuelle coopération avec l'Université de Luxembourg pour réaliser une étude. Des discussions sur un cofinancement du Fonds de sécurité se tiennent au niveau du Benelux.

Un programme de surveillance du financement du terrorisme est mis en œuvre par l'Union européenne. Le Luxembourg analyse les propositions afférentes en mettant un accent sur la protection des données personnelles et la protection de la vie privée.

Des unités spéciales luxembourgeoises ont participé à un exercice dans le cadre de l'opération ATLAS.

### La cybercriminalité /cybersécurité

Le Centre de communication de Senningen et le Centre informatique de l'Etat sont compétents dans le domaine de la cybersécurité. Une unité auprès de la Police grand-ducale a été créée. La sensibilité envers ce sujet a fortement augmenté.

### La gestion des frontières

L'échange d'information au sein de l'espace Schengen, la surveillance des frontières extérieures et la coordination des actions des Etats membres dans le cadre de Frontex tombent dans ce champ d'action. Après le Portugal, le Luxembourg est le deuxième Etat membre à avoir implémenté le système d'échange d'informations SIS II. Le système d'échange d'informations sur les visas (VIS) a également été mis en œuvre. Un programme d'enregistrement des entrées et sorties des voyageurs de l'espace Schengen est actuellement en discussion au niveau communautaire. Le Luxembourg ne participe pas au projet Eurosur, le Findel formant la seule frontière extérieure et les vols directs provenant de pays tiers étant rares. La gestion commune des risques de d'importation illégale des marchandises implique la Douane et les agents de la Police grand-ducale stationnés au Findel.

### La gestion des crises

Des négociations sur la clause de solidarité se font au niveau communautaire.

A ce stade il n'est pas possible de donner des indications sur le contenu des discussions qui est très complexe. Un deuxième point concerne l'évaluation des menaces. Le Luxembourg y participe dans le cadre du Benelux qui a mis ce point à l'ordre du jour d'une réunion des Ministres de l'Intérieur.

### Problèmes dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne

Un problème touchant le Luxembourg est la divergence de la législation sur l'utilisation des armes, notamment dans des cas transfrontiers. Une coordination transfrontière s'impose aussi au sujet de l'usage des hélicoptères.

Les préparatifs à la Présidence de l'Union européenne en 2015 étant à leurs débuts, il est actuellement discuté sur la possibilité d'inclure l'aspect Schengen.

### Débat

Mme Colas répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il y a lieu d'en retenir ce qui suit.

Les recommandations incluses dans le rapport de la Commission européenne seront évaluées par le COSI et un rapport sera fait au Conseil JAI.

Un nouveau centre d'entraînement sera créé sous la dénomination Centre européen de formation à la sécurité (EUSECTRA).<sup>1</sup> La complémentarité respectivement les relations avec le Collège européen de police (CEPOL) doivent être clarifiées.

Les mesures citées se dirigent contre l'extrémisme et la violence, p. ex. dans le cas où des individus expriment des menaces d'attentats. Dans ce cas de figure, il y a obligation de réagir, la liberté d'expression ne pouvant être une excuse pour ce comportement. Le recrutement de jeunes islamistes pour le djihad se faisant également dans les pays européens (dont notamment la Belgique), ce sujet figurera à l'ordre du jour du Conseil JAI de juin. Une collaboration dans le domaine de la prévention du terrorisme se fait entre les autorités judiciaires, de la Police et des services secrets. Il s'agit de la prévention d'activités criminelles comme le blanchiment d'argent, le commerce illicite des armes, etc. En ce qui concerne le recrutement de jeunes djihadistes, le Président de la commission donne à considérer qu'il s'agit de mineurs qui d'un jour à l'autre quittent leur domicile sans que les parents en soient informés. Il s'agit donc de protéger l'autorité parentale.

### **3. Participation luxembourgeoise à des missions d'observation de l'OSCE des élections présidentielles et parlementaires en 2013**

Après réception d'une lettre officielle du Ministre des Affaires étrangères, la commission confirme son accord à autoriser la participation du Luxembourg à une série de missions d'observation de l'OSCE des élections présidentielles et parlementaires en 2013 (Albanie, Mongolie, Géorgie, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Turkménistan).

### **4. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 4 au 10 mai 2013**

---

<sup>1</sup> voir à la p. 9 du document COM(2013)179

La liste des documents est adoptée. M. Fayot est nommé rapporteur pour les documents COM(2013) 269 et COM(2013) 270.

5. **Présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:**

**COM(2013) 173 : Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol) et abrogeant les décisions 2009/371/JAI et 2005/681/JAI.**

**- Rapporteur: M. Ben Fayot**

La proposition de règlement sous rubrique part de l'idée que la fusion d'Europol et du CEPOL en une agence unique, établie au siège actuel d'Europol à La Haye, générerait des synergies et des gains d'efficacité importants. Se basant entre autres sur le Programme de Stockholm, cette fusion faciliterait l'échange d'information entre autorités policières. Les articles 87 et 88 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne forment la base juridique pour cette mesure. L'objectif de la proposition de règlement est en outre de mettre le fonctionnement d'Europol en conformité avec les dispositions du traité. Comme l'échange d'information est un domaine touchant la protection des données personnelles, des mesures de contrôle sont prévues, notamment par le biais d'une collaboration entre parlements nationaux et le Parlement européen. La proposition législative est soumise au contrôle de subsidiarité.

Les négociations au niveau gouvernemental se situent actuellement au niveau des Représentations à Bruxelles. Le Directeur de la Sécurité intérieure n'est pas mandaté pour en divulguer des détails. La proposition, élaborée sous la Présidence irlandaise, sera discutée sous la Présidence lituanienne. Comme les volets de l'information judiciaire et policière sont inclus, le gouvernement luxembourgeois a demandé l'avis des autorités concernées. Les positions des deux agences CEPOL et Europol ne sont pas favorables à une fusion. Un point très sensible est l'obligation de transmettre des informations à Europol. En outre, la proposition concerne également les Etats membres qui ne font pas partie d'Europol, le principe de l'égalité de traitement entre les Etats membres étant en cause.

Après discussion, la commission vient à la conclusion qu'elle ne voit pas de violation du principe de subsidiarité. Elle rejette à la majorité des voix de ses membres la proposition du représentant de la sensibilité politique ADR de formuler un avis politique.

Au cours de la discussion, il est mentionné que le Luxembourg n'a pas encore transposé une directive de 2008 ou 2009 concernant l'échange d'informations judiciaires et policières.

6. **Divers**

Le Président de la commission informe sur le programme des prochaines réunions. Une visite du Président du CAD M. Erik Solheim est prévue le 27 mai 2013. La session de printemps de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN se tiendra du 17 au 20 mai au Centre de Conférences au Kirchberg.

Luxembourg, le 25 juin 2013

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot